

Budget de fonctionnement de l'exercice 2023

Préavis N° 5/ 2021-2026

Lausanne, le 31 août 2022

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le Comité de direction vous soumet le projet de budget de l'Association pour l'année 2023.

2. Considérations générales

Le budget de cette année est relativement semblable à celui de l'année précédente. L'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 des modifications de la loi sur l'exercice des activités économique (LEAE) et de la loi vaudoise sur la circulation routière (LVCR) a eu pour incidence d'engendrer une baisse du volume de l'activité au sein du bureau du Service intercommunal des taxis (SIT). Un avenant au contrat de prestations du 11 décembre 2003 a dès lors été proposé et validé par la Municipalité de Lausanne afin de prendre en considération la diminution des charges liées à la baisse du volume d'activité du SIT. Ainsi, le montant du contrat de prestations est de CHF 585'800.- soit une diminution des charges de CHF 75'000.-.

3. Budget 2023

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges	621'000.00	696'000.00	688'303.70
Prestations fournies par Lausanne en faveur de l'Association, selon contrat de prestations du 11 décembre 2003	585'800.00	660'800.00	660'800.00
Honoraires du président de la Commission administrative	15'000.00	15'000.00	19'386.00
Autres honoraires	5'000.00	5'000.00	1'333.40
Traitement des recours contre les décisions de la Commission administrative ou du Préposé intercommunal aux taxis	5'000.00	5'000.00	0.00
Tâches de secrétariat du Conseil de l'Association	0.00	0.00	785.00
Frais liés à l'élaboration d'une refonte de la réglementation sur le service des taxis (cf. réponse partielle au postulat M. Blanc)	5'000.00	5'000.00	0.00
Aménagement et entretien de stations de taxis	500.00	500.00	0.00
Annonces, documentation, divers	200.00	200.00	0.00
Frais divers de l'Association	2'000.00	2'000.00	3'331.20
Rémunération des organes de l'Association	2'500.00	2'500.00	2'250.00
Frais bancaires			418.10
Charges extraordinaires			0.00

Revenus	677'000.00	677'000.00	600'359.80
Contribution des 12 communes membres de l'Association (CHF 1.90 par habitant)	487'000.00	487'000.00	487'376.60
Emoluments (taxes diverses)	30'000.00	30'000.00	26'950.00
Redevances d'utilisation du domaine public	160'000.00	160'000.00	83'850.00
Recettes diverses			2'183.20
Résultat d'exploitation			
Excédent de charges de l'exercice viré à "Profits et pertes reportés"			87'943.90
Récapitulation			
Total des charges	621'000.00	696'000.00	688'303.70
Total des revenus	677'000.00	677'000.00	600'359.80
Résultat d'exploitation	+56'000.00	-19'000.00	- 87'943.90

4. Conclusions

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil intercommunal,

vu le préavis N° 5 /2021-2026 du Comité de direction du 31 août 2022;

ouï le rapport de la Commission de gestion qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'arrêter, pour l'exercice 2023, le budget de fonctionnement de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme il suit :

Charges : CHF. 621'000.00
 Revenus : CHF. 677'000.00
 Résultat d'exploitation : CHF. + 56'000

Au nom du Comité de direction

Le président



Pierre-Antoine Hildbrand

La secrétaire



Cindy Felley